



Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 19 juin 2017

Procès-verbal

Etaient Présents : André MASLANKIEWICZ - Fabrice GROS - Emile PERRAUD - Patricia JANTET - Michel BATTISTELLA - Bernard MICHAUD et Bruno FORT, adjoints.
Christian COCHET - Christine COCHET - Marie DICORATO - René GUIGARD - Céline MAFFRE - Francisco MARTINEZ - Frédérique MOISSET - Cécile MICHAUD et Jean-Michel SALQUE conseillers municipaux.

Excusés: Alain PHILIPPE - Christine LECHON et Vanessa VEILLON.

Absents : Patrick CHARNAY et Jimmy GRONDIN

Pouvoirs : Christine LECHON à Bruno FORT ET Vanessa VEILLON à Jean-Michel SALQUE.

Secrétaire de séance : Francisco MARTINEZ

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

ORDRE DU JOUR :

- Délibération d'attribution de subventions de fonctionnement aux associations
- Délibération modificative de la demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes et DETR pour la réhabilitation d'une partie de l'ancienne école maternelle.
- Délibération pour achat groupé d'électricité - Convention SIEA
- Délibération pour la vente du pied de sirène à une commune

- Demande d'échange de terrain ZA PENAYE

Monsieur Francisco MARTINEZ est nommé secrétaire de séance.

Pas d'observations sur le procès-verbal du 22 mai 2017 : il est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour initial :

- *Modification du tableau des emplois permanents (services périscolaires)*

En préambule Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus qui ont tenu les bureaux de vote et ont assuré le bon déroulement des deux scrutins (élections présidentielles et législatives).

Information du Maire dans le cadre de la délégation générale qui lui a été accordée :
Signature d'une convention avec la société LEZTROY SAVOY pour la fourniture et la préparation

Attribution de subventions aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Fabrice Gros, adjoint en charge de l'animation, la communication et la vie associative qui explique que la commission préconise l'attribution de subventions aux associations par rapport à des projets qu'elles portent et non de manière systématique.

Ces projets devront participer à l'animation de la commune, notamment par l'organisation de manifestations ou fêtes. Les montants attribués tiendront compte des bilans financiers de chacune. Monsieur le Maire rappelle que la commune met gracieusement à disposition des locaux et conduit actuellement un projet de « maison des associations » pour les accueillir.

Monsieur Fort précise que s'agissant d'argent public il convient d'avoir un contrôle rigoureux de ces attributions.

Au regard de ces éléments, la commission propose d'attribuer les subventions suivantes aux associations communales :

- Comité de fleurissement : 2 200 €
- Sou des écoles : 2 800 €
- Club de l'amitié : 250 €

Par ailleurs, il est proposé de reconduire les subventions suivantes :

- ADAPEI (opération brioches) : 155 €
- ONAC (Office National des Anciens Combattants pour les collectes bleuets) : 75 €

Le conseil municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions (C. Michaud et E. Perraud) valide les propositions ci-dessus.

Modification de la délibération de demande de subvention pour les travaux de l'ancienne école maternelle.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°D-17-13 relative à l'aménagement de 2 salles pour les associations dans l'ancienne école maternelle et aux demandes de subventions auxquelles la commune peut prétendre.

Il indique que le montant de l'investissement initialement estimé à 55 200.00 euros hors taxes doit être réévalué en raison de travaux plus complets notamment en matière de sécurité et mise aux normes électriques.

Le coût total des travaux selon devis se monte désormais à **73 071.00 € HT**

Monsieur le Maire précise qu'il convient dans ce contexte de formuler une nouvelle demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) – au titre de l'exercice 2017 et présente le nouveau plan de financement prévisionnel, sachant que la Région Auvergne Rhône-Alpes a d'ores et déjà attribué une enveloppe de 5 000.00 €.

Plan de financement prévisionnel :

- Montant estimatif des travaux : 73 071.00 euros hors taxes
- Financement :
- Etat - DETR : (taux maximum 35 %) 25 574.00 euros hors taxes
- Région – Contrat Ambition Région 5 000.00 euros hors taxes
- Fonds propres 42 497.00 euros hors taxes

Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à approuver le nouveau plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus et à solliciter l'aide de l'état dans le cadre de la DETR 2017 au taux maximum de 35% de la dépense hors taxes.
Accepté à l'unanimité.

Convention SIEA pour achat groupé d'électricité.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à l'article L.337-9 du Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1er janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa.

Dans ce cadre, le groupement de commandes proposé par le SIEA est un outil qui peut permettre d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence.

Monsieur le Maire propose d'étudier le projet de convention à intervenir puis de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexée à la présente délibération,
- autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus de groupement de commandes pour le compte de la commune de Chazey-Bons.

Modification du tableau des emplois permanents

Monsieur le Maire indique :

- Que le restaurant scolaire ne peut accueillir que 45 enfants au maximum en un seul service,
- Que ce seuil est régulièrement atteint voire dépassé,
- Qu'il convient de revoir l'organisation de ce service avant la prochaine rentrée des classes où les effectifs seront en nette augmentation.

Il explique que la commission aux affaires scolaires, présidée par Madame Patricia JANTET, adjointe, a étudié cette problématique et fait un sondage au niveau des familles afin de pouvoir anticiper.

La commission suggère, selon les retours qui font état de 42 enfants qui déjeuneront de manière régulière à la cantine et 19 ponctuellement, de les répartir en deux services.

Ceci permettra de séparer les classes maternelles (dont les jeunes enfants sont plus lents et nécessitent plus de soins et d'attentions) et les classes primaires.

C'est pourquoi il est proposé de modifier le tableau des emplois permanents afin de l'adapter à la situation et d'être réactif dès la rentrée de septembre.

Après discussion, il est décidé à l'unanimité de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet.

Une légère augmentation du prix du repas pourrait être envisagée. La question sera étudiée à la séance du mois d'août.

Vente du pied de sirène

Suite à la dissolution du CPINI, Monsieur le Maire rappelle qu'il reste certain matériel inutilisé notamment le pied de sirène. Monsieur FORT indique que la commune d'Outriaz (01) semblait intéressée par son acquisition. Le conseil municipal à l'unanimité se dit favorable à cette cession sur la base de 1000€ et donne délégation à Monsieur le Maire pour finaliser cette opération.

Informations diverses

- Monsieur Maslankiewicz adjoint à l'urbanisme fait part d'un projet d'échange de terrain à la ZA PENAYE, entre la commune, la société AMB (Frédéric Piolat) et la SCI ESPACE (Jean-Claude DUMOULIN) afin de permettre le regroupement de parcelles exigües inexploitable en l'état en tènement plus cohérents. La commune conserverait sa voie privée de desserte dénommée « impasse du châtet » et une servitude de tréfonds serait établie au bénéfice de la commune afin de garantir l'accès au réseau d'assainissement. Le conseil municipal donne un accord de principe.

- La réception des travaux du city stade a eu lieu le 12 juin. L'inauguration aura lieu à la rentrée de septembre.

- Les rythmes scolaires demeurent inchangés à la rentrée avec le maintien des TAP (basket) le vendredi après-midi.

- la prochaine séance aura lieu fin août

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.
Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 19 juin 2017.**

A Chazey-Bons, le 30 juin 2017

Le Maire, Didier BONNARD

